

# RUMILLY-LES-VAUDES

# DICRIM

**Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs**



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

**Document à conserver**



inondation rapide



transport de  
marchandises  
dangereuses



conduites  
fixes de matières  
dangereuses



tempêtes



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.***

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »*



**Madame, Monsieur,**

**Depuis plusieurs années, notre commune subit des catastrophes naturelles, des inondations avec les débordements de l'Hozain.**

**D'autres risques, auxquels nous pourrions être confrontés, la tempête, le transport de matières dangereuses, avec les canalisations de gaz ou bien des mouvements de terrains avec nos sols argileux, sont possibles.**

**C'est pourquoi le Conseil Municipal, avec les services de l'Etat, a décidé de rédiger ce D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) pour votre information et de créer conjointement le P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde), qui sera consultable en mairie.**

**Nous vous proposons de mettre en place un système d'alerte et de communication par un SMS sur votre téléphone portable ou par courriel, en complément de celui effectué en porte-à-porte, et par porte-voix.**

**Pour cela, je vous invite vivement à remplir la fiche d'inscription au service Alerteur Citoyen, service mis à la disposition des communes par le Conseil Général de l'Aube.**

**L'équipe municipale reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur cette démarche.**

**Bien cordialement,**

**Le Maire,**

**Jean-Louis Milesi.**

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

**Risque = produit d'un aléa + un enjeu**

Il existe plusieurs types de risques :

**Les risques naturels**

(inondation, mouvement de terrain,...)

**Les risques technologiques**

(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)

**Les risques météorologiques**

**Les risques sanitaires** (pandémie,...)  
etc...

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**



*l'événement : l'aléa*



*les enjeux*



*le risque*

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **Rumilly-lès-Vaudes** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

# La Commune de RUMILLY-LES-VAUDES



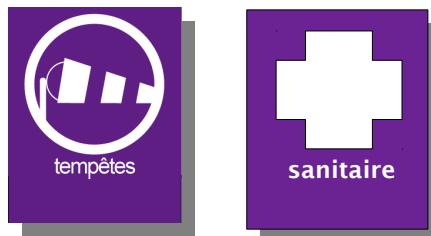
**La commune de Rumilly-lès-Vaudes participe à la réflexion menée autour des risques dans les communes fréquemment inondées, même si ces risques ne sont pas répertoriés comme « majeurs »**

**Un système d'alerte a été défini, et un recensement des moyens humains et matériels a été réalisé. De cette manière, la commune se trouve aujourd'hui mieux armée pour faire face à d'éventuels évènements.**

# A RUMILLY-LES-VAUDES, à quels risques sommes-nous exposés?



- **La rivière « l'Hozain »,** avec ses débordements qui peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain lors d'épisodes pluvieux importants.
- **Les gazoducs,** qui traversent le territoire,
- **Les axes de circulation, avec la RD671 et la ligne ferroviaire** sur lesquels transitent des matières dangereuses.
- **La présence d'argile dans les sols,** qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à la commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

- **Le risque météorologique :** tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc...
- **Le risque sanitaire :** pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009, canicule, etc.)

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

# Schéma d'alerte de la population

**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

Le territoire communal est divisé en plusieurs secteurs attribués chacun à un élu, y compris pour les habitations isolées

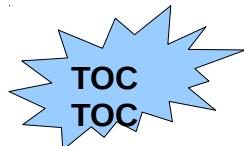
**L'élu informé prévient les autres, puis alerte la population comme suit:**

- **par envoi d'un sms depuis le PCC\***, pour les habitants ayant opté pour ce système et donné leur numéro de téléphone portable (un mail peut-être aussi envoyé en simultané),
- **puis l'alerte** s'effectue conjointement **en porte-à-porte** et à l'aide de messages diffusés **par porte-voix** .

\*Poste de Commandement Communal



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix

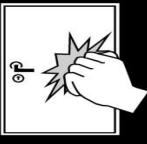


## ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



## ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de rassemblement et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



## POINT DE RASSEMBLEMENT

(et de distribution si besoin)

**MAIRIE - ECOLE**





# Risque inondation rapide

(voir carte en Annexe 1)

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

## Deux types d'inondation existent

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à des violentes averses.



*le risque*

## Le risque à RUMILLY-LES-VAUDES

Rumilly-lès-Vaudes est concernée par les **inondations rapides** qui font suite à de violentes averses.

### Événements marquants (Inondations successives de l'Hozain)

- |                |                 |                    |                                |
|----------------|-----------------|--------------------|--------------------------------|
| - février 1977 | - décembre 1981 | - février 1997     | - 1 <sup>er</sup> février 2013 |
| - janvier 1978 | - mai 1983      | - 23 décembre 2010 | - 3 mai 2013                   |
| - février 1980 | - février 1995  | - 2 mai 2012       | - 20 mai 2013                  |

Plus d'infos sur  
[www.prim.net](http://www.prim.net),  
[www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

L'organisation de la commune face à l'ensemble des risques est décrite dans le **Plan Communal de Sauvegarde** consultable en Mairie.



inondation rapide



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

## PENDANT L'EVENEMENT A L'ANNONCE DE L'ARRIVEE DE L'EAU

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

## LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

## APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

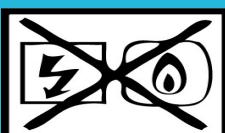
Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



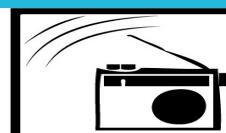
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

## Le risque à Rumilly-Lès-Vaudes

Le territoire est traversé par un **gazoduc existant** et un **second en projet (l' Arc de Dierrey)**, la **route départementale 671**, ainsi que la **voie ferroviaire Troyes-Polisot** qui passent en dehors du village, mais sont des voies où transitent des matières dangereuses.

En cas d'accident, les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, ou la formation d'un nuage毒ique.



## Les mesures de prévention



Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (**plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules



Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR





transport de  
marchandises  
dangereuses



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES

### AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

## PENDANT L'ACCIDENT

### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



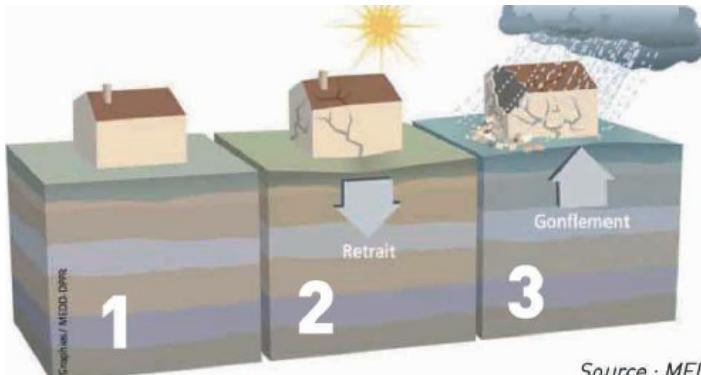
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



mouvements de terrain liés à la sécheresse

# Risque mouvement de terrain : le retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

## Le risque à Rumilly-lès-Vaudes

La commune se situe sur une zone d'aléas moyen et fort pour les argiles. Cela signifie que le risque est présent mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

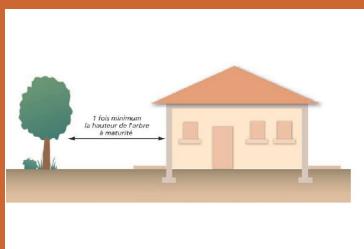
Une partie du territoire de **Rumilly-lès-Vaudes** est concerné par un sol argileux (voir carte page 13 ; source brgm).

## Les mesures de prévention

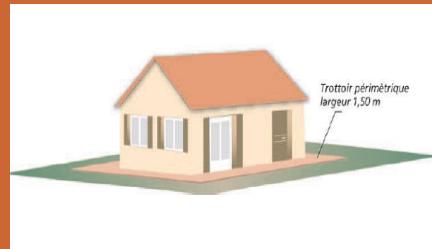
Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



## Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti: les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

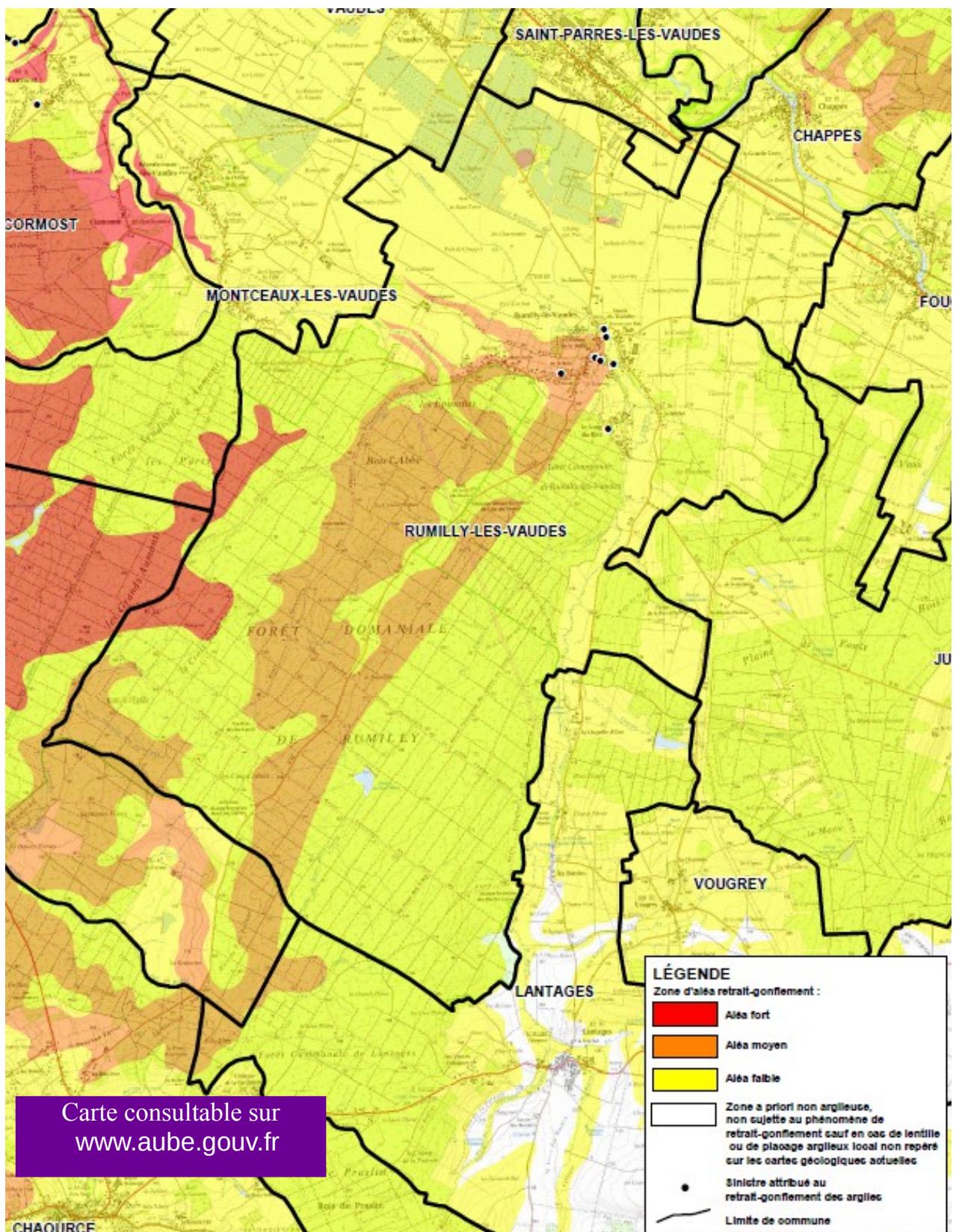
Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



mouvements de terrain liés  
à la sécheresse

# Risque mouvement de terrain :

## Carte retrait-gonflement des argiles





# Risque tempêtes

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Rumilly-lès-vaudes

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Rumilly-lès-vaudes est exposée aux tempêtes**

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



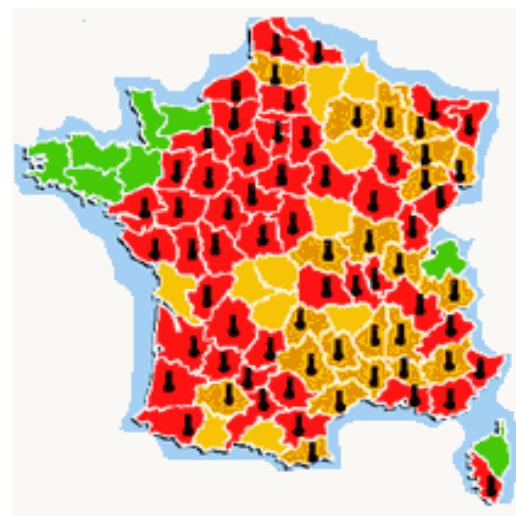
Pluie-inondation



Canicule



Orages





# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

### Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

## Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



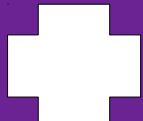
Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



sanitaire

# Risques sanitaires : Pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

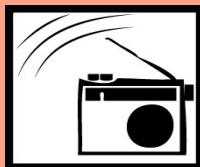
## Le risque pandémie à Rumilly-lès-Vaudes

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Rumilly-lès-Vaudes** est exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

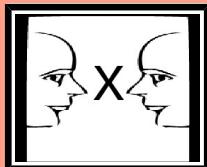
### Les bons réflexes !



Restez à l'écoute des infos radio et TV



Lavez vous régulièrement les mains au savon et/ou avec une solution hydroalcoolique



Evitez tout contact avec une personne malade

## Pollution de l'eau

Il peut arriver que l'eau soit souillée, suite à un accident impliquant un poids lourds, lors de forts aléas climatiques, etc... L'eau devient alors impropre à la consommation.

Sachez que **la commune prend en charge la distribution de bouteilles d'eau, et fais réaliser des analyses en cas d'éléments suspects.**

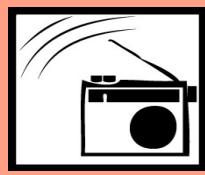
### Les bons réflexes !



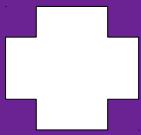
Signalez tout événement suspect à la Mairie



Ne buvez pas l'eau



Restez à l'écoute des informations et attendez les indications de la Mairie



# Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.



## Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



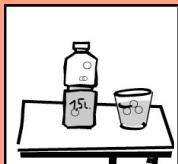
## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

## Les bons réflexes !

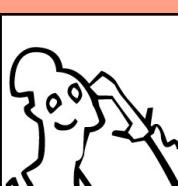
### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudités voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

### Parents - enfants



Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



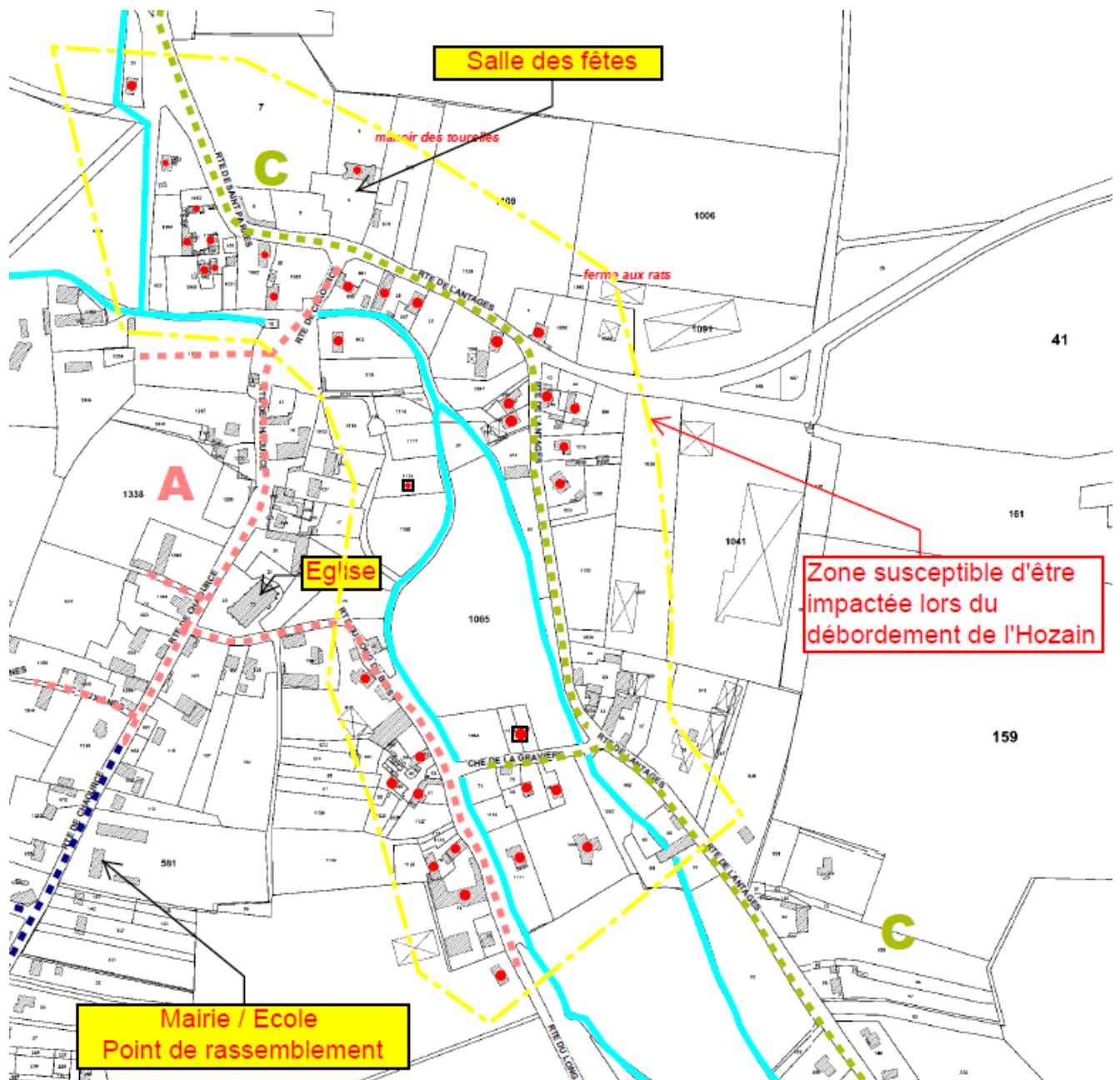
Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

## Annexe 1 : Le risque inondation

## Zone susceptible d'être inondée





# Les numéros utiles

**Mairie de RUMILLY-LES-VAUDES.....03 25 40 99 63**

**Préfecture de l'Aube :**

Troyes ..... 03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr>

**Sous-Préfecture. :**

Bar-sur-Aube.....03 25 27 06 19

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube.....03 25 92 53 10

- Siège DDT : Troyes ..... 03 25 71 18 00 <http://www.aube.gouv.fr>

**Pompiers .....** 18 (portable 112)

**Police/gendarmerie .....**17

**SAMU .....** 15

**GDF .....** 0 810 433 080

**EDF .....** 0 810 333 080

**Conseil Général**

**Centre routier .....**0800 12 10 10 <http://www.cg-aube.fr>  
:transport/routes

**Météo France .....** 08 92 68 02 80 [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Écoutez les informations :

**CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8  
et CANAL 32**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
- <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante  
de neige



transport de  
marchandises  
dangereuses



feux de forêt



cavités  
souterraines



tempêtes



glissements  
de terrain



inondation lente



stockage de gaz